

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 106/2023

A LA SOCIETE BUROTOP Iris sarl

Après avoir reçu le contrat n° 7305/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/MF, conclu avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre-vingt-neuf mille cinquante-cinq (USD 89 055) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains six cent vingt-trois, trente-huit centimes (USD 623,38).

Fait à Kinshasa, le 27/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Kaymond M.L. YUMBA
Directeur Général a.i

